

Article 29 du Règlement

Cette aide, c'est lui qui doit la demander. L'entente prévoit un paiement intérimaire avant que ne soit fixé le montant définitif et toutes les demandes sont soumises en tant que réclamations consolidées, sujettes ensuite à la vérification du ministère des Approvisionnements et Services. Le gouvernement provincial est parfaitement au courant de cet arrangement. Sans doute le ministre compétent, M. Jackson, va-t-il étudier les choix qui s'offrent à lui à cet égard. Je tiens simplement à signaler que nous avons eu recours à cette entente à plusieurs occasions, tout récemment pour indemniser les victimes d'une inondation survenue il y a moins d'un mois dans les Territoires du Nord-Ouest. L'entente existe pour les provinces qui veulent y recourir.

Les désastres naturels sont justement cela, des désastres. Nous préférons qu'ils ne surviennent pas. Nous nous réjouissons qu'en l'occurrence il n'y ait pas eu perte de vie. Nous regrettons les dommages à la propriété. J'espère et je crois que nous avons pris toutes les mesures nécessaires pour indemniser autant que possible ceux qui ont subi des dommages matériels. La belle preuve que le gouvernement se préoccupe du sort des entreprises forestières, c'est qu'il existe un ministère d'État aux Forêts, et qu'il affectera des sommes très importantes à l'aménagement forestier durant les prochaines années; par ailleurs, nous nous intéressons beaucoup au matériel de lutte contre les incendies de forêts. C'est un aspect important de notre programme d'aménagement forestier.

Des voix: Bravo!

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les incendies de forêts survenus dans le courant de la semaine dans l'est du Canada sont très lourds de conséquences, et je suis heureux que nous ayons l'occasion de tenir un débat d'urgence à ce sujet. Ces incendies ont entraîné d'énormes pertes dans les forêts nationales et provinciales ainsi que dans les boisés privés. Les incendies ont touché surtout Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Terre-Neuve a connu les pires incendies depuis 25 ans. Environ 17 incendies importants ont détruit 81,000 hectares de forêts, soit plus de 300 milles carrés, une superficie plus vaste que celle de certains pays.

C'est en 1961 que sont survenus les pires incendies à Terre-Neuve; 4 p. 100 du territoire de la province ont été rasés. Environ 400,000 hectares de forêts ont été détruits et 8,600 personnes ont dû être évacuées car leur maison risquait d'être la proie des flammes. C'est au Great Gull Lake et à Westport, sur la côte nord-est de Terre-Neuve, que les incendies ont été les plus graves. Des bombardiers d'eau avaient été envoyés de Saskatchewan pour essayer d'éteindre certains de ces incendies très étendus. Samedi dernier, un millier de personnes ou plus ont été évacuées de chez elles à Grand Falls et près de Windsor à Terre-Neuve, ainsi qu'à Gander et près de Baie Verte.

En même temps, au Nouveau-Brunswick, la presque centaine de feux de forêt de la région entraînaient l'évacuation de plus de 1,000 personnes. Au Nouveau-Brunswick, ces incendies ont ravagé l'équivalent de presque une année complète de récoltes, et ont dévasté en une semaine 25 fois plus de surface forestière que durant toute l'année dernière, soit 40,000 hectares ou plus de 150 milles carrés. Comme l'a fait remarquer un précédent intervenant, des dizaines de milliers d'hectares de broussailles et de taillis ont aussi été dévastés. Il y a eu une

cinquantaine d'incendies au Nouveau-Brunswick dont 11 étaient hors de contrôle à un moment ou à un autre de la fin de semaine dans la région de Newcastle, en particulier près de Tracadie, qui avait été rasée par le feu en 1935. Une grande partie des arbres qui ont brûlé près de Tracadie étaient parvenus à maturité et étaient sur le point d'être récoltés.

Les travailleurs de l'industrie forestière, les travailleurs du gouvernement, les volontaires et l'Armée du salut ont accompli de grands efforts. De multiples héros dont on n'a pas encore parlé ont risqué leur vie à protéger des maisons et des propriétés et à essayer d'éteindre certains de ces grands incendies. L'Ontario a envoyé un avion-citerne Canadair 215 au Nouveau-Brunswick. D'autres avions, 35 au total, ont participé à la lutte contre les incendies, notamment des avions du Québec et, comme l'a signalé le ministre associé de la Défense (M. Andre), dans le cadre de notre accord avec les États-Unis, des avions venus du Maine.

L'une des questions auxquelles le gouvernement n'a pas encore répondu est celle de savoir ce que vont devenir les propriétaires privés de forêt. C'est manifestement et essentiellement une responsabilité provinciale, et nous ne pouvons qu'espérer une déclaration conjointe rapide des gouvernements fédéral et provincial, notamment sur le reboisement de certaines de ces exploitations privées et des terres domaniales qui ont été ainsi dévastées.

Une des choses que je trouve bizarres, c'est que les sociétés ont déclaré, hier et aujourd'hui, qu'elles pourraient continuer leurs coupes en modifiant simplement leurs plans d'exploitation. Ce n'est pas possible pour nombre de petits propriétaires de boisés et je comprends cela. Bien que mon grand-père ait quitté le Nouveau-Brunswick pour l'Ouest au début du siècle, sa famille exploitait depuis un siècle et demi, et exploite d'ailleurs encore, une fabrique de meubles qui exigeait l'accès à un certain nombre de boisés pour obtenir du bois de feuillus. Je sais combien la perte de boisés privés peut toucher certains particuliers.

Le ministre disait que l'on envisageait de dédommager ceux qui avaient été victimes de l'accident de Gagetown et qu'il a lancé une enquête et mis sur pied une commission pour étudier la question. Il est certain que les incendies étaient dus aux tirs, apparemment à un missile mal dirigé. Nous devons examiner le témoignage du capitaine John McComber, lequel aurait déclaré qu'il savait que le risque d'incendie était très élevé, mais que durant l'exercice de tir mardi dernier, on avait continué à utiliser des munitions à explosif brisant pour la simple raison, a-t-il déclaré publiquement, qu'on pouvait suivre avec des jumelles la trajectoire des obus sur 10 à 15 kilomètres.

● (2100)

En réponse à d'autres questions, le capitaine McComber a signalé qu'en cas de danger d'incendie extrême, l'exercice de tir est suspendu et on n'utilise alors que des munitions au phosphore blanc qui ne sont pas incendiaires comme les munitions à explosif brisant utilisées mardi dernier qui ont provoqué un incendie très dévastateur dans la région de Gagetown.

Lors de cet incendie, 1,000 personnes ont dû être évacuées dans la région d'Upper Gagetown et de Burton. Vendredi dernier, l'aéroport de Moncton a été fermé pendant une heure. La région en bordure de la forêt, sans compter la faune et des